

DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES
**DÉPARTEMENT HISTOIRE DE L'ARCHITECTURE
ET ARCHÉOLOGIE DE PARIS**



Séance du 15 juin 2004

COMMISSION DU VIEUX PARIS

SEANCE DU MARDI 15 JUIN 2004

La séance est ouverte à 15 heures 05, sous la présidence de M. Jacques Bravo, Maire du IX^{ème} arrondissement, et la vice-présidence de M. François Loyer, secrétaire général.

Assistent à la séance :

M. Jacques Bravo, président de la séance, M. François Loyer, secrétaire général, M^{me} Béatrice de Andia, M. Jean-Yves Autexier, M. Michel Balard, M. Guy Bellargent, M. Pierre Casselle, M^{me} Claire de Clermont-Tonnerre, M^{me} Marie-Andrée Corcuff, M. Pierre Gatignon, M^{me} Moïra Guilmart, M^{me} Dominique Hervier, M. Pierre Housieux, M. Daniel Imbert, M. Pierre Joste, M. Maurice Laurent, M. Michel Le Moël, M. Jean-François Legaret, M. Jean-Marc Leri, M^{me} Hélène Macé de Lépinay, M. Bernard Marrey, M. Olivier de Monicault, M. François Monnier, M. Thierry Paquot, M. Christian Prévost-Marcilhacy et M. Michel Schulman.

Excusés :

M^{me} Dominique Alba, M^{me} Dominique Bertinotti, M. François Chaslin, M^{me} Françoise Choay, M. Jean Dérens, M. Thierry de l'Epine, M. Pierre-Antoine Gatier, M. Philippe Meyer, M. Patrick Périn et M. Jean Vuillermoz.

Ordre du jour :

- Actualités : *suivi des vœux antérieurs et informations diverses.*
- Communication de M^{me} Solenn Guevel intitulée « Les canaux de Paris ».
- Demandes de démolition.

ACTUALITES

Suivi des vœux antérieurs

42 AVENUE GEORGE V, 6X PLACE HENRY DUNANT, 68 RUE FRANCOIS I^{er}, 19 RUE QUENTIN BAUCHART, 8^e ARR.

Pour cet immeuble d'angle érigé en 1870 et transformé en 1893, lors de la séance du 29 avril 2004, un vœu pour la préservation des décors intérieurs réalisés par Charles Richardière, lors des travaux de réaménagement, a été émis. Le nouveau projet prévoit toujours la percée de certains murs et la disparition de la plupart des cheminées d'époque. ***La Commission a considéré que, même si la distribution intérieure était mieux respectée, des éléments importants du décor étaient toujours menacés. Elle renouvelle donc son vœu en faveur de leur conservation.***



© C. Rapa, DHAAP

56 RUE DE CHÂTEAUDUN, 67 RUE SAINT-LAZARE, 8^e ARR.

Pour cet immeuble conçu en 1883 par l'architecte Parent pour la Maison Meunier, une visite complète du site avait été demandée avant de se prononcer lors de la séance du 18 mai 2004. Le pétitionnaire propose de transformer le siège social de la célèbre entreprise en immeuble d'habitation. Malgré les lourdes transformations effectuées en 1965, de nombreuses pièces ont conservé des vestiges importants des décors luxueux et éclectiques d'origine. Ainsi demeurent, le grand escalier avec sa rampe en ferronnerie dans le goût du XVIII^e siècle et les trois salons du premier étage inspirés de la Renaissance demeurent. ***La Commission ne s'oppose pas au projet compte tenu de la relative discrétion des interventions de réaménagement.***



© C. Rapa, DHAAP

9X AVENUE ALBERT BARTHOLOME, 44-46, 54-56 BOULEVARD LEFEBVRE, 2X RUE GASTON BOISSIER, 1-7 RUE THUREAU DANGIN, 15^e ARR.

Ce projet concerne l'extension et la surélévation de la crèche de la Plaine construite en 1950 par l'architecte Azéma, à côté de l'église Saint-Antoine de Padoue. Présenté à la séance du 18 mai 2004, ce projet devait faire l'objet de recherches approfondies en attendant que la Commission se prononce. Considérant aujourd'hui sa qualité propre, sa représentativité du patrimoine du XX^e siècle dans l'arrondissement et son intégration dans le paysage urbain de cette section du boulevard Lefebvre, ***la Commission se prononce pour le respect de l'édifice existant.***



© M. Lelièvre, DHAAP

234-236 BOULEVARD DE LA VILLETTE, 19^e ARR.

Lors de la séance du mois d'avril 2004, un vœu avait été émis en faveur de la préservation d'un immeuble menacé de destruction, en particulier la façade, le comble et



les planchers. Suivant les conseils de la Commission. Il a été décidé de garder cette façade et de démolir le bâtiment de gauche, jugé inintéressant et dans un état avancé de dégradation. Bien que tout le bâtiment soit restructuré de l'intérieur, cette solution permet de respecter la silhouette générale urbaine et de conserver les niches où se trouvent des statues datant du milieu du XIX^e siècle.

La Commission accepte donc ce projet en suggérant simplement d'améliorer la devanture.

© C. Rapa, DHAAP

Informations diverses

LA PISCINE PAILLERON

Cette piscine, protégée au titre des Monuments Historiques depuis 1998, a été construite par Lucien Pollet en 1933 et doit subir des transformations. Conçue à l'identique de celle de la rue de Pontoise, elle fait partie du plan d'aménagement en équipements de loisirs des quartiers ouvriers de la capitale. Elle possède une ossature en béton armé, un avant-corps soigné se détachant de la façade en brique et un bassin central entouré de deux étages de cabines. L'architecte chargé de restaurer l'édifice propose d'agrandir les baies vitrées existantes, de faire disparaître le toit datant des années 1960 et de restaurer les vitraux en verre cathédrale avec des décors reproduits à l'identique par le fabricant. Il est également prévu de repeindre les murs en cachant le granito d'origine.

La Commission accepte le principe de réfection du toit, de conservation d'ouvertures latérales, mais insiste sur la nécessité de faire réapparaître le granito après sa restauration.



© M. Lelièvre, DHAAP

ETUDE SUR LE PARIS MÉDIÉVAL

Est évoqué l'ouvrage de Boris Bove publié par le Comité des travaux historiques et scientifiques et intitulé *Dominer la Ville : prévôts des marchands et échevins parisiens de 1260 à 1350*. Maître de conférence à l'université de Paris VIII, l'auteur a soutenu sa thèse à l'université de Poitiers en décembre 2000 et en propose ici une version remaniée. L'étude porte sur une cinquantaine de personnalités issues de la plus riche bourgeoisie parisienne qui s'est constituée en lignage, dès la fin du règne de Philippe Auguste. En attendant la parution très prochaine des actes du colloque *Etre parisien* par la Fédération des sociétés historiques de Paris Ile-de-France et l'Ecole doctorale de l'histoire de Paris I, cet ouvrage est présenté comme une des premières recherches anthropologiques sur la bourgeoisie parisienne qui fut l'une des plus puissantes de l'Europe médiévale.

LES COMPTES RENDUS

Les comptes rendus des séances de la Commission ont cessé de paraître depuis un certain temps. La rédaction est en cours mais, faute de personnel, avance difficilement. Il est utile de préciser que les nouveaux comptes rendus seront certainement diffusés directement sur Internet, et plus précisément sur le site de la Ville de Paris.

La Commission émet le vœu que soient dégagés les moyens matériels et humains nécessaires à l'établissement puis à la publication des vœux, travaux et comptes rendus des réunions et que soit rétabli le poste de chargé de mission disparu lors du transfert du DHAAP à la Direction des Affaires Culturelles.

ETUDE SUR LES TRAVAUX DE LA RECHERCHE UNIVERSITAIRE

Une étude est lancée par le DHAAP sur les travaux de recherche universitaire concernant les questions d'histoire de l'architecture et d'archéologie de Paris. En effet, un certain nombre d'institutions, dont les grandes universités parisiennes, l'INHA, l'Ecole du Louvre ou l'Ecole des Chartes et les écoles d'architecture, possède des études originales qui ne sont pas centralisées. Une connaissance plus affinée de l'ampleur des travaux menés depuis une quinzaine d'années permettra que ces documents soient joints aux dossiers qui existent déjà à la Commission du Vieux Paris de faire ainsi le lien entre le dossier de telle rue ou bâtiment et les recherches récentes.

RELAIS DE RADIO TÉLÉPHONIQUE

Un membre de la Commission attire l'attention sur une rubrique parue dans le Bulletin Municipal Officiel concernant les créations et modifications de relais téléphoniques en toiture, même en site inscrit. Il s'étonne que ces relais fassent l'objet d'une simple déclaration de travaux et propose donc à la Commission de prendre position à l'égard de la dénaturation de ces toitures. Corroborant ce sujet, le Maire de Paris recevra les trois opérateurs de téléphonie mobile le 22 juin prochain et un forum sur la téléphonie mobile aura lieu très prochainement.

LA PROTECTION DU PATRIMOINE A PARIS

Au Conseil d'administration de l'APUR, parmi les différentes études qui ont été présentées, quatre d'entre elles devraient intéresser l'ensemble des membres de la Commission. Elles concernent successivement un diagnostic urbain et patrimonial de l'île Saint-Louis et de l'île de la Cité, le bilan de l'application du PSMV du 7^{ème} arrondissement, les difficultés de gestion et d'application du PSMV du Marais, ainsi qu'un document intitulé « *Protéger le patrimoine et favoriser la création architecturale* ». La Commission propose donc que l'Atelier Parisien d'Urbanisme vienne présenter une sélection de ses travaux en séance afin d'être mieux informée des dispositions patrimoniales qui émergent dans le paysage parisien.

COMMUNICATION SCIENTIFIQUE

« Les canaux de Paris »

Par M^{me} Solenn Guével

Solenn Guevel est architecte. Elle est aujourd'hui enseignante monitrice à l'Ecole d'Architecture de Paris-Belleville et allocataire de l'université de Paris VIII. Elle achève une thèse intitulée Histoire des relations entre Paris et ses canaux 1818-1884 sous la direction de Pierre Pinon.

En se limitant au XIX^e siècle, M^{me} Solenn Guevel propose de comprendre le type de relations qui a pu exister entre Paris et ses canaux, et plus particulièrement autour d'éléments singuliers du canal Saint-Martin, à savoir la place des Marais. A partir de ce cas précis, il s'agit de montrer que, dès leur création à la fin du XIX^e siècle, les canaux ont exercé une influence forte sur la formation des tissus urbains qu'ils traversent, et qu'ils peuvent être ainsi considérés comme des éléments fondateurs de la forme urbaine.

Cette communication a fait l'objet d'un article paru dans *Paris Patrimoine*, n° 2, 2005.

DEMANDES DE DEMOLITION

Ces demandes ont été sélectionnées dans la liste complète des demandes en autorisation de démolir déposées du 1^{er} au 30 avril 2004 à la Direction de l'Urbanisme.

Sur 83 demandes, 15 dossiers ont été examinés par la Commission du vieux Paris.

Démolitions totales

30-40 QUAI DE LA RAPEE, 1-19 RUE VILLIOT, 12^e ARR.

SHON à démolir : 1 345 m²

Il s'agit de démolir un imposant ensemble de logements sociaux des années 1950 dont le plan en X nie complètement le système parcellaire et l'alignement des voies. La mention de cet immeuble à cette séance est d'ordre informatif car **la Commission ne s'oppose pas à sa destruction.**



© C. Rapa, DHAAP

26 RUE DE L'ARGONNE, 19^E ARR.

SHON à démolir : 752 m²



© C. Rapa, DHAAP

Le pétitionnaire propose de détruire deux bâtiments de deux à trois étages sur un niveau de sous-sol à usage d'habitation. L'ensemble ne présentant aucun élément significatif.

La Commission ne s'oppose pas à la démolition totale de cet ensemble.

109-111 ET 115 RUE DE BAGNOLET, 1X RUE LUCIEN LEUWEN, 3-3B RUE STENDHAL, 20^E ARR.

SHON à démolir : 1 252 m²

La Commission ne s'oppose pas à la démolition totale de l'ancien garage du Parc de Charonne, où est prévue la construction d'une médiathèque.



© C. Rapa, DHAAP

14 RUE ORFILA, 20^E ARR.

SHON à démolir : 240 m²

Est demandée par le pétitionnaire la démolition totale de cette maison d'inspiration Louis-Philippe fortement transformée dans les années 1950. ***L'édifice ne présentant manifestement pas d'enjeu patrimonial particulier, la Commission ne s'y oppose pas.***



© C. Rapa, DHAAP

Démolitions partielles

6, PASSAGE DANTZIG, 15^E ARR.



© M. Lelièvre, DHAAP

La Commission doit se prononcer sur une demande de permis de démolir concernant une parcelle située aux abords de la Ruche. En février 2004, la Commission avait émis un vœu contre la construction de bâtiments à grande hauteur en demandant que l'environnement de la Ruche ne soit pas altéré. Le pétitionnaire propose désormais un bâtiment de deux étages, dans l'alignement de la voie, dans l'esprit général de la ruelle. Devant ce projet, ***la Commission maintient son vœu concernant la protection du quartier mais approuve l'orientation proposée par le nouveau projet et se félicite de la conservation d'une partie conséquente des constructions existantes.***

36-44 RUE DU DOCTEUR FINLAY, 5B-11 RUE SAINT-CHARLES, 10-26 RUE VIALA, 15^E ARR.

SHON à démolir : 12 618 m²

En 1955, débute la construction d'un ensemble de bâtiments rassemblant tous les services de la Caisse Centrale d'Allocations Familiales par les architectes Marcel Reby, Michel Holley et Raymond Lopez. Il est caractérisé par l'utilisation d'une ossature métallique et de façades rideaux en aluminium et polyester et constitué d'une tour de huit étages et deux édifices bas. Cet édifice remarquable n'a pu bénéficier d'une protection au titre des Monuments Historiques compte tenu de la difficulté de le restaurer. Il est prévu dorénavant de remplacer les



bâtiments de faible hauteur par de hauts immeubles de logements, dans le cadre des droits à construire donnés par le Plan Local d'Urbanisme. Même si **la Commission** exprime des doutes sur la future construction, elle **ne s'oppose pas au nouveau projet qui, a priori, n'altèrera pas la « Tour Lopez »**.

© C. Rapa, DHAAP

15-17 ET 31 RUE DES VIGNOLES, 3-3B, 11 ET 15-18 IMPASSE DES SOUHAITS, 26 RUE DE TERRE NEUVE, 20^E ARR.

SHON à démolir : 1 087 m²

Le secteur Planchat-Vignoles doit subir une restructuration importante, en conservant autant que possible les ruelles étroites qui rappellent le mode gallo-romain d'occupation des villages et en réhabilitant l'ensemble des petites maisons. Le pétitionnaire propose de démolir uniquement les bâtiments au cœur des îlots, qui sont dans un état de dégradation extrêmement avancé. **La Commission**, qui se satisfait d'avoir participé à la sauvegarde des pittoresques maisons sur rue qui devaient au départ être démolies, **ne s'oppose pas au projet présenté qui semble respecter le cadre urbain**.



© C. Rapa, DHAAP

Restructurations lourdes

25, QUAI ANATOLE FRANCE, 7^E ARR.

SHON à démolir : 122 m²

Il s'agit d'un hôtel particulier datant de 1840 situé dans le PSMV du 7^e arrondissement. Le nouveau propriétaire a effectué la restauration des salons en ne sollicitant ni l'avis de l'Architecte des Bâtiments de France ni celui de la Commission. Il a ainsi redonné une



© C. Rapa, DHAAP

allure XIX^e siècle aux deux salons, en rétablissant le sol de marqueterie précieuse, les lambris des murs et les portes, sans pour autant modifier les volumes du bâtiment et les structures du décor. En dépit du soin apporté à cette intervention, **la Commission s'oppose à la régularisation des travaux et émet un vœu en déplorant qu'ils aient été menés avant que la Commission soit saisie**.

1-13 RUE DES TERRES AU CURE, 72-78 RUE REGNAULT, 13^E ARR.

SHON à démolir : 176 m²

L'ancien siège social de la SERET, construit en 1971 par Jean de Brauer, doit subir des transformations intérieures en vue d'un changement de destination de ce lieu en centre d'enseignement supérieur. **La Commission, qui ne s'oppose pas à ces transformations, signale tout de même que cet édifice a été retenu dans les propositions de protections patrimoniales d'édifices du XX^e siècle au titre du Patrimoine de la Ville de Paris dans le cadre du futur Plan Local d'Urbanisme**.



© C. Rapa, DHAAP

Modifications et adaptations du bâti

115 BOULEVARD SAINT-GERMAIN, 6^e ARR.

Pour ce bel immeuble édifié par Véra en 1881, la demande de permis de démolir porte sur la transformation d'anciens velux en lucarnes sur la toiture côté cour. Etant donné l'emplacement discret des ouvertures, ***la Commission ne s'oppose pas à ces travaux.***



© C. Rapa, DHAAP

82 AVENUE DE WAGRAM, 112 RUE JOUFFROY D'ABBANS, 17^e ARR.

SHON à démolir : 11 m²



© C. Rapa, DHAAP

Le pétitionnaire propose ici la redistribution d'un local au 6^e étage avec un remplacement des châssis de toit par des lucarnes. Pour maintenir les ordonnances haussmanniennes et ne pas altérer sérieusement la silhouette générale du bâtiment, ***la Commission émet un vœu pour que le profil de la toiture de cet immeuble datant du Second Empire ne soit pas altéré par la création de lucarnes.***

La prochaine séance est fixée au jeudi 8 juillet 2004.